

AFFAIRE N° 37

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT
POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT DE VILLE

Mickaël NATIVEL donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de Saint-Denis a signé avec l'Etat, le 19 juillet dernier, une Déclaration d'Intention pour l'Etablissement d'un Contrat de Ville.

Les financements nécessaires pour les phases préalables de ce contrat ont été conjointement évalués à 1 200 000 F, pour l'année 1989.

Dans le cadre de cette déclaration d'intention, l'Etat s'engage à verser à la Commune en 1989 une subvention à hauteur de 50 % de cette somme.

Je vous demande donc de m'autoriser à solliciter cette subvention.

Les sommes correspondantes devront être prévues au Budget Supplémentaire de cette année.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 AOUT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

